

Conseil économique et social

Rapport d'activité 2012



Sommaire

Le mot du président	p.3	<i>Commission des affaires coutumières</i>	p.22 à 23
Le bureau	p.4 à 5	<i>Commission des mines, de la métallurgie et des énergies</i>	p.24 à 25
Les séances plénières décentralisées	p.6	<i>Commission du développement touristique</i>	p.26 à 27
Au fil de l'année 2012 : les faits marquants	p.7	<i>Commission de la femme</i>	p.28 à 29
Le bilan 2012 des 10 commissions :		Tableau récapitulatif des réunions de commissions	p.31
<i>Commission du développement économique de la fiscalité et du budget</i>	p.10 à 11	L'équipe administrative	
<i>Commission de la santé et de la protection sociale</i>	p.12 à 13	Le secrétariat général	p.32
<i>Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche</i>	p.14 à 15	L'organigramme	p.33
<i>Commission de la culture, de la jeunesse et des sports</i>	p.16 à 17	<i>Le bureau des études</i>	p.34 à 35
<i>Commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie</i>	p.18 à 19	<i>Le bureau de la comptabilité</i>	p.36 à 37
<i>Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation</i>	p.20 à 21	<i>Le bureau du secrétariat général</i>	p.38 à 39
		<i>Le bureau de la documentation</i>	p.40 à 41
		Les stagiaires	p.42 à 43
		Index des travaux 2012	p.44 à 45
		Textes réglementaires	p.46



Le mot du président

Globalement, l'année 2012 aura été très satisfaisante et les productions d'une grande pertinence et d'une très grande qualité. Nous le devons à notre travail collectif, à l'efficacité des Présidents de commission qui se sont attachés, et je les en remercie, à ce que chaque conseiller ait l'opportunité de s'exprimer en toute liberté. Nous le devons aussi, et je tiens à le souligner, à l'efficacité, la disponibilité et à l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs.

Je voudrai également remercier tous les conseillers et plus particulièrement, les membres du Bureau de leur présence, de leurs conseils et de leur totale disponibilité, ce qui a permis à l'Institution de bien fonctionner.

Le conseil économique et social présente pour l'année 2012 un bilan quantitatif très satisfaisant, quant au nombre de réunions, avec 25 séances plénières, dont 3 décentralisées dans la province des Iles Loyauté à Ouvéa et en province Nord, à Koumac et Poum, 240 réunions de commissions lesquelles ont auditionné 429 personnes ; mais aussi qualitatif avec 23 avis et 7 vœux.

Pour 2013, je vous propose de poursuivre la décentralisation de nos séances plénières dans l'intérieur et aux Iles. Quant aux vœux, force est de constater que les propositions des commissions, qu'il nous faudra hiérarchiser, sont d'une grande diversité, d'une actualité certaine et d'une extrême richesse. Cependant trois obstacles nuisent au fonctionnement harmonieux de notre institution :

- Tout d'abord l'abus de l'utilisation par le gouvernement, surtout en fin d'année, de la procédure d'urgence, ne nous laissant qu'une semaine pour rendre l'avis demandé. Or, il nous a été rapporté que certains des projets proposés étaient prêts dans les services administratifs depuis déjà un certain temps. Et nous avons constaté que le congrès ne votait ces projets que quelques semaines après. Le maigre délai dont nous disposons ne nous a pas permis de donner l'avis approfondi et détaillé que l'on pouvait attendre des représentants de la société civile organisée.

- Ensuite une dérive que l'on retrouve dans les autres régions métropolitaines et dont se plaignent tous les CES : je veux parler de la multiplication des instances consultatives, ce qui ne contribue pas à la clarification des avis, d'autant plus que le CES est consulté en dernier ressort et que certains des conseillers, étant également membres de ces instances et comités se sont prononcés antérieurement, et sont donc liés par leur précédent vote.
- Enfin, l'absence d'obligation de certaines saisines, en particulier en matière fiscale et budgétaire, d'où la proposition de modification de la loi organique que nous avons soumise au gouvernement et à l'Etat.

Le CES a continué de s'impliquer dans la vie institutionnelle de la Calédonie, en participant à de très nombreux organismes et en renforçant ses liens avec le sénat coutumier. Toujours dans cette même perspective, le CES a reçu la visite de Mme Marie-Anne Frison-Roche dans le cadre du transfert du droit civil ; de Mme Wibaux de l'autorité de la concurrence ; de M. Emmanuel Kasarhérou du musée du Quai Branly pour le patrimoine kanak dispersé ; des ministres des affaires étrangères du « Fer de lance » ; de M. Vincent Bouvier délégué général à l'outre-mer au sein du Ministère des Outre-mer.

Si le CES est par nature calédonien, il s'inscrit néanmoins dans un réseau de relations avec les 30 autres CESER de France (21 hexagonaux et 9 ultra-marins) et le CESNC assure la vice-présidence de l'assemblée des présidents des CESER de France.

Le CES est encore, une Institution peu ou mal connue du grand public, mais cette situation est en train d'évoluer, certes lentement, mais favorablement. La bonne diffusion de ses analyses, avis et vœux, est un véritable enjeu, d'où l'élargissement de la diffusion de notre « lettre info », qu'il faudra peut-être modifier, une information systématique du gouvernement, du congrès, des provinces, des associations de maires, des personnes auditionnées. Les médias sont préalablement informés des séances plénières et des ordres du jour, puis régu-

lièrement rendus destinataires des travaux et des comptes-rendus de séance, des visites et déplacements. Ces actions commencent à porter leurs fruits, puisqu'on peut constater que le CES a vu en un an, le nombre des articles de presse le concernant doubler. Notre site internet et la plateforme collaborative sont régulièrement visités, mais il faut persister.

Quelles sont les suites réservées à nos avis et vœux ? En un mot : à quoi sert le CES ? Poser la question c'est revenir au vieux débat de l'utilité de la fonction consultative, dont le principe de base est que ses avis et vœux n'ont pas de caractère contraignant et que, dès lors, la « traçabilité » de ses analyses est très difficilement mesurable. Cependant le congrès a suivi certains avis récents (transfert de gestion de l'aérodrome de Magenta, ou structure du prix du gaz), ce qui démontre l'utilité de la valeur ajoutée de nos travaux. Pour les vœux, il s'écoule souvent un délai très important entre l'expression d'une proposition et sa traduction concrète par une décision du gouvernement ou du congrès... J'en veux pour preuve le vœu sur le harcèlement moral et sexuel sur les lieux de travail émis par le CES en 2002, confirmé en 2007 et qui n'a été repris par une loi de pays qu'en 2010 pour le secteur privé et en 2012 pour le secteur public !

Continuant à rejeter toute instrumentalisation et toute marginalisation, le CES, en sa qualité de représentant de la société civile organisée, a la volonté de jouer pleinement son rôle comme instance principale de la consultation calédonienne. Plus que dans le dialogue social, le CES s'est fortement engagé dans le dialogue sociétal. Son mode de fonctionnement, la diversité de ses membres, la possibilité de s'autosaisir sur les thèmes de société, en se posant les « vraies questions », souvent en liaison avec l'actualité, en font l'acteur majeur du dialogue sociétal.

Pour les CES, le dialogue sociétal c'est la démocratie partagée.

Yves Tissandier

Le bureau

Composition :

Président	Yves TISSANDIER
1er vice-président	Gaston POIROI
2ème vice-président	Christophe COULSON
3ème vice-président	André ITREMA
4ème vice-président	Didier POIDYALIWANE
Secrétaire	Jean-Louis VEYRET
1er questeur	Micheline ROLLY
2nd questeur	Franck APOK



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 27

Nombre de sujets abordés : 31

Nombre de rencontres : 4

SUJETS TRAITES :

- 03 janvier : la réforme du système électrique. Et, l'aide au titre de la continuité territoriale ;
- 26 janvier : séminaire de rentrée 2012 ;
- 31 janvier : les procédures d'urbanisme opérationnel ;
- 08 février : la mise en place d'un statut d'agent non titulaire en Nouvelle-Calédonie ;
- 21 février : la modification du complément retraite de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées. Et, l'extension aux entreprises hôtelières situées sur les îles et îlots de la commune de Nouméa de l'abattement de cotisation sociale dont bénéficient les salariés des entreprises hôtelières situées hors de la commune de Nouméa ;
- 01 mars : conférence de presse relative au bilan des travaux 2011 et perspectives pour 2012 ;
- 05 mars : la santé sécurité sur les chantiers de bâtiment et de génie civil ;
- 30 mars : accueil de madame Marianne FRISON-ROCHE, consultante spécialisée et professeur agrégée à Sciences Po Paris, dans le cadre des transferts de compétences du droit civil et du droit commercial ;
- 11 avril : accueil de madame WIBAUX, rapporteur de l'autorité de la concurrence ;
- 02 mai : 1er rapport d'étape sur la gouvernance des femmes calédoniennes ;
- 05 juin : l'exploitation des carrières en province des Iles Loyauté ;
- 13 juin : les règles générales du domaine public de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Et, le fonds de garantie pour développement des terres coutumières ;
- 20 juin : réglementation des établissements organisant la consommation de kava communément appelés nakamals ;
- 04 juillet : la réglementation économique. Et, l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ;
- 11 juillet : les conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise sur le marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole ;
- 23 juillet : programme du second semestre : point sur les autosaisines ;
- 24 juillet : les teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles sur ou dans certains produits d'origine végétale ;
- 28 août : la productivité des entreprises calédoniennes ;
- 03 septembre : comment valoriser les produits d'élevage calédonien, à l'exportation ?
- 11 septembre : visite de courtoisie au sénat coutumier à l'occasion de l'élection du nouveau président : monsieur Luc WEMA ;
- 02 octobre : rencontre et débat avec monsieur Vincent BOUVIER, délégué général à l'Outre-mer au sein du ministère des Outre-mers.
- 20 novembre : les agents non titulaires dans les fonctions publiques de la Nouvelle-Calédonie ; la participation de la Nouvelle-Calédonie au GIP handicap et dépendance et l'exercice de la profession de sage femme ;
- 26 novembre : notion de réussite dans la société kanak : quels impacts ?
- 10 décembre : le cycle de vie des appareils informatiques et électroniques en Nouvelle-Calédonie ;
- 12 décembre : diverses mesures d'ordre social et gestion et exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta ;
- 19 décembre : le surpoids et l'obésité : quels enjeux pour la société calédonienne ?
- 26 décembre : le statut de la mutualité ainsi que sur le fonds de péréquation sur l'essence et le gazoil.

Les séances plénières décentralisées

A la rencontre des élus communaux de la Nouvelle-Calédonie.

Le CES est depuis toujours soucieux de rencontrer les élus des communes, afin de se rendre compte des réalités de terrain et de permettre à cette occasion, qu'ils s'expriment sur leur action au quotidien.

Cette année, le CES a rendu hommage à la Brousse et aux Iles, à savoir :

- **le 27 juillet à Ouvéa**, dans le cadre de son étude sur le tourisme nautique haut de gamme,
- **les 06 et 07 septembre à Koumac et Poum** dans le cadre de son étude sur « la valorisation des produits de l'élevage à l'exportation ».



Après une coutume d'accueil, la séance a débuté à la mairie d'Ouvéa.



Commune de Koumac



Commune de Poum

Au fil de l'année 2012 : les faits marquants

Le CES a connu durant cette année de nombreux événements, notamment :

- Le 19 janvier élection d'Yves TISSANDIER au titre de vice-président de l'assemblée des CESER de France,
- Le 26 janvier : séminaire de rentrée (bilan 2011 et perspectives pour 2012).
- Le 1er mars : conférence de presse.
- Le 8 mars : participation de la commission de la femme à la journée internationale des droits de la femme. Et le 9 mars déplacement à Téné (Bourail) avec le président TISSANDIER, pour participer aux rencontres.
- Le 13 avril : rencontre avec madame WIBAUX de l'autorité de la concurrence,
- Le 12 mai : 16ème foire agricole à Boulouparis, déplacement du président du CES avec une délégation de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche,
- Le 15 mai : départ de Lauren LAZARE, chef du bureau du secrétariat du président et du secrétariat général, après 15 ans passés au CES,
- Le 21 mai : arrivée de Julie VASSALLO, chargée d'études au CES,
- Le 25 mai : visite des UPRA bovine, porcine et équine et de la plateforme de tri et destockage d'Arbofruit par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche,
- Le 26 mai : 10ème foire de l'Île des Pins, le président du CES y a représenté l'institution,

- Le 30 mai : renouvellement des bureaux des commissions,
- Le 31 mai : visite du ranch du Carigou Paint Horse Stud à Dumbéa, par la commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche,
- Le 13 juin : présentation de l'inventaire du patrimoine kanak dispersé (IPKD) par Emmanuel KASARHEROU, accompagné de Marianne TISSANDIER et d'Emmanuel TJIBAOU,
- Le 15 août : Visite de la délégation du Fer de Lance,
- Le 12 septembre : rencontre au sénat coutumier avec le nouveau président Luc WEMA,
- Le 27 septembre : participation du CES au colloque sur le « patrimoine naturel et culturel de la Nouvelle-Calédonie : aspects juridiques »,
- Le 02 octobre : rencontre avec monsieur BOUVIER délégué général de l'Outre-mer.



Palai IENA à Paris



Mlle Julie VASSALLO



Séminaire de rentrée



Présentation de l'IPKD



Visite de la délégation
du Fer de Lance

Rencontre avec
monsieur vincent
BOUVIER



Déplacement à Téné de la
commission de la femme



Le bilan 2012 des 10 commissions



Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget

Composition :

Président	Jean-Claude BRESIL
Vice-président	Jean-Pierre FLOTAT
Rapporteur	Jean-Louis VEYRET
Membres	Pierre ALLA Thierry CORNAILLE Janine DECAMP Jacques DOLBEAU Alain GRABIAS Monique JANDOT Didier POIDYALIWANE Soukarti SAGIT



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 30
Nombre d'avis rendus : 2
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 56
Nombre de visite : 0

Etudes réalisées :

- Saisine relative à la réglementation économique,
- Saisine relative au fonds de péréquation de l'essence et du gazole.
- Autosaisine sur la productivité des entreprises en Nouvelle-Calédonie.

Etudes en cours au 31 décembre :

- Saisine relative à la structure du prix du gaz,
- Autosaisine relative à la politique d'exportation pour le nickel calédonien.

Jean-Claude BRESIL



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Il a été co-créateur du GAPCE, membre de la jeune chambre économique de la côte EST, membre suppléant de la CCI de la côte EST, commerçant, il a été président du KIWANIS CLUB de la côte OUEST.

Actuellement, il est vice-président du syndicat du bâtiment et des travaux publics et a été président d'ECKO (insertion des entreprises calédoniennes au sein du projet Koniambo).

Il est membre depuis 8 ans du CES et préside la commission du développement économique, de la fiscalité et du budget.

Ses motivations/implications :

Jean-Claude BRESIL a la volonté de promouvoir le développement économique en province Nord dans tous ses aspects qu'ils soient industriels, touristiques, etc...

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°12/2012 relatif à la réglementation économique.

Le projet de délibération porte sur la réglementation économique, notamment les informations et la protection des consommateurs et sur la régulation des prix. Seul, il n'apporte pas les réponses à la cherté de la vie mais relève d'un ensemble de mesures.

Avis n°22/2012 relatif au fonds de péréquation de l'essence et du gazole.

Le dispositif d'un fonds de péréquation de l'essence et du gazole s'inscrit dans une démarche de rééquilibrage afin d'assurer un prix identique à l'ensemble des habitants de la Nouvelle-Calédonie, quels que soient les frais de transports supplémentaires occasionnés par l'acheminement de ces produits.

Le présent projet de réforme vise d'une part, à permettre une meilleure lisibilité de ce dispositif et d'autre part, à inciter les compagnies pétrolières à négocier leurs coûts à la baisse.

Vœu n°03/2012 relatif à la productivité des entreprises.

Cette étude appréhende la productivité des entreprises au travers de deux axes principaux que sont : le rôle des partenaires sociaux dans l'entreprise et le rôle des acteurs institutionnels, notamment dans les domaines économique et fiscal.

La Nouvelle-Calédonie souffre de plusieurs handicaps majeurs.

Certains sont inhérents à sa situation géographique et contre lesquels elle ne peut rien, à savoir : l'isolement et l'éloignement de ses marchés et la concurrence régionale qui bénéficie d'une main d'œuvre abondante et bon marché. Et d'autres, sont inhérents à sa situation économique, comme par exemple un fort déséquilibre au profit de la province Sud (regroupement des activités économiques/stratégies provinciales diverses), les coûts importants des énergies qui impactent les entreprises, etc.

Commission de la santé et de la protection sociale.

Composition :

Présidente	Micheline ROLLY
Vice-président	Sylvain MEALLET
Rapporteur	Alain GRABIAS
Membres	Christophe COULSON André ITREMA Jean-Pierre KABAR Jocelyne KONYI Martine LAGNEAU Jean SAUSSAY Elia SIONE Trévor UNDERWOOD

Données chiffrées :

Nombre de réunions : 43
Nombre d'avis rendus : 9 (dont 1 binôme)
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre personnes auditionnées : 134
Nombre de visite : 1



Etudes réalisées :

- Saisine relative au complément retraite de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées,
 - Saisine relative à l'abattement de cotisation sociale pour les entreprises hôtelières des îles et îlots situés sur la commune du grand Nouméa,
 - Saisine relative au complément retraite de solidarité,
 - Saisine relative à la réglementation des établissements organisant la consommation de kava (nakamal),
 - Saisine relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif,
 - Saisine relative à la participation de la NC au GIP Handicap et Dépendances,
 - Saisine relative à l'exercice de la profession de sage-femme, (en binôme avec la commission de l'enseignement, du travail et de la formation,
 - Saisine relative à diverses mesures d'ordre social,
 - Saisine relative au statut de la mutualité.
- Autosaisine relative au surpoids et l'obésité : quels enjeux pour la société calédonienne ?



La présidente en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Elle a longtemps travaillé comme laborantine à l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, puis a effectué une reconversion en passant un concours interne en 2005, qui lui a permis d'accéder à la fonction de responsable des ressources humaines dans une direction des services du gouvernement.

Par la suite, elle a décidé d'anticiper sa retraite pour mieux se consacrer à ses activités associatives et s'investir dans ses missions au CES.

Ses motivations/implications :

Adhérent totalement aux principes de la Fédération des fonctionnaires, elle est investie dans cette mission de représentation afin de faire partager ses convictions.

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°13/2012 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Malgré les diverses mesures de lutte contre le tabagisme mises en place ces dernières années, la Nouvelle-Calédonie connaît une recrudescence de 30% en 10 ans de la consommation de tabac. Les comportements ont évolué impactant aujourd'hui plus de jeunes et de femmes. A l'instar de la métropole à compter du 1er janvier 2008, les mesures restrictives anti-tabac étant accueillies avec un large consensus, le gouvernement a décidé de renforcer le dispositif par l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Avis n°21/2012 relatif au statut de la mutualité.

Il existe à ce jour quatre principales mutuelles en Nouvelle-Calédonie : la mutuelle le nickel, la mutuelle des fonctionnaires, la mutuelle du commerce et la mutuelle des patentés et libéraux. Leur champ d'application s'est élargi depuis leur création. En effet, elles ont progressivement développé de nouveaux services pour répondre aux besoins des adhérents et de leur famille et, de fait, ne correspondent plus à de simples caisses de remboursement. Ainsi, le cadre légal issu de la loi du 1er avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels n'apparaît plus adapté à leurs nouvelles contraintes.

Depuis 2010, le gouvernement a, par conséquent, engagé une réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs afin de réformer ce droit applicable en Nouvelle-Calédonie.

Ce travail a abouti à un projet de loi du pays ayant pour objet de définir les règles de fonctionnement des mutuelles et des unions, les relations entre les mutuelles et leurs adhérents et les règles de fonctionnement des œuvres sanitaires et sociales.

Voeu n°03/2012 relatif au surpoids et à l'obésité.

Selon une étude de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), 51% de la population calédonienne est en surpoids et 23% est obèse.

Par ailleurs, des études conduites notamment en province Nord, ont montré une évolution du nombre d'enfants atteints d'obésité de 0,1 % en 2001, 7,6% en 2004, et 14,9% en 2009. En province des Îles Loyauté, 30% des enfants seraient touchés. Leurs développements sont liés notamment à l'évolution des modes de vie, tels que la sédentarisation, « l'abondance d'aliments » ou le stress...

Des programmes de prévention ont été mis en place sectoriellement mais il a semblé au conseil économique et social qu'une vision globale de la situation épidémiologique ainsi que des forces et faiblesses des politiques conduites était nécessaire.

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche

Composition :

Président	Didier POIDYALIWANE
Vice-président	Paulo SAUME
Rapporteur	Jérôme PAOUMUA
Membres	Franck APOK Christophe COULSON France DEBIEN André ITREMA Eugène SIWENE Octave TOGNA Jeannette WALEWENE Henri WANDAYE



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 23
Nombre d'avis rendus : 3
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 64
Nombre de visites : 2

Etudes réalisées :

- Saisine relative à l'importation, à la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole,
- Saisine relative aux teneurs maximales de pesticides admissibles sur/ou dans les produits d'origine végétale,
- Saisine relative à la création du fonds de développement des courses hippiques et de la filière équine.

- Autosaisine relative à la valorisation des produits de l'élevage calédonien à l'exportation.

Didier POIDYALIWANE



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Directeur général adjoint à l'ADRAF, établissement public à caractère industriel et commerciale de l'Etat, transférable à partir de 2014, en charge de toute la partie opérationnelle dont les antennes de l'agence et des relations avec les institutions politiques et coutumières.

Il accompagne ces structures dans la gestion des dossiers au quotidien liés à la mission de réforme foncière. Ses interventions sont nombreuses dans les conflits fonciers intrakanak et interethniques.

Globalement, il s'agit d'un « service public » destiné aux calédoniens et plus particulièrement, ceux attachés viscéralement à leur terre. De ce fait, la recherche du « consensus » dans les dossiers est l'objectif premier au quotidien de son métier.

Ses motivations/implications :

En complémentarité de ses actions quotidiennes au travers de son métier, il milite politiquement et s'investit pour un objectif principal de paix sociale et civile pour un pays en voie d'édification.

Il précise :

« Si le destin commun est un beau concept donnons nous les moyens de le construire au travers de cette citation du CHE : « soyons réalistes, exigeons l'impossible ». »

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°14/2012 relatif à l'importation, à la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole.

La réglementation en vigueur à l'heure actuelle date de 1992, il était nécessaire de l'actualiser de façon à prendre en compte les nouvelles exigences en matière de protection des utilisateurs, des consommateurs, de l'environnement et de s'adapter aux normes internationales.

L'innovation majeure de ce texte concerne l'exigence d'homologation préalable des substances actives en sus des produits phytosanitaires. Elle inclut la possibilité du retrait de l'agrément en cas de risques soupçonnés ou avérés pour la santé humaine et animale ainsi que pour l'environnement. De plus, les conditions d'élimination des déchets sont également abordées.

Vœu n°04/2012 relatif à la valorisation des produits de l'élevage calédonien à l'exportation.

La Nouvelle-Calédonie est relativement peu touchée par des problèmes sanitaires malgré les nombreux échanges commerciaux, liés aux importations et exportations, effectués par voies maritimes ou aériennes ainsi que par le flux des voyageurs.

À ce titre, il convient de préciser que le contrôle sanitaire aux frontières des personnes fait l'objet d'une importante et récente réglementation. Il en est de même pour l'introduction des animaux et des plantes en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, l'arrivée de matériaux ou de structures prémontées sont susceptibles d'être à l'origine d'atteintes graves à l'intégrité sanitaire particulière de la Nouvelle-Calédonie.

L'accroissement de l'activité métallurgique dans le Nord et le Sud, par la construction des ports de Vavouto et Goro, ainsi que les développements touristiques (croisières) en provinces des Iles Loyauté pourraient constituer une faille dans le dispositif de préservation sanitaire du territoire. Effectivement, il s'avérerait que les besoins humains et financiers sont largement sous-estimés.

Commission de la culture, de la jeunesse et des sports

Composition :

Président	Charles CALI
Vice-président	Franck APOK
Rapporteur	Elia SIONE
Membres	André ITREMA Elisabeth KAVIERENEVA Ignace KAYS Jocelyne KONYI Micheline ROLLY Soukarti SAGIT Eugène SIWENE Henri WANDAYE



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 2
Nombre d'avis rendu : 0
Nombre de vœu rendu : 0
Nombre de personnes auditionnées : 5
Nombre de visite : 0

Etude en cours au 31 décembre :

- Autosaisine relative aux attentes de la jeunesse calédonienne.



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Retraité de l'éducation nationale, Charles CALI après avoir enseigné à l'école Gustave LODS (Logicoop), a exercé sur l'ensemble du territoire en tant que conseiller pédagogique territorial en éducation physique et sportive. Il a ainsi pu coordonner le travail d'une équipe pédagogique de 7 conseillers EPS des circonscriptions de la Nouvelle Calédonie. Egalement délégué territorial de l'USEP, il s'est efforcé de développer la pratique sportive chez les jeunes des écoles primaires.

Ses motivations/implications :

« Nommé au CES au titre du CTOS dont j'assure la présidence, passionné de sport et ayant toujours œuvré pour la jeunesse, soit à titre professionnel ou à titre bénévole, c'est tout naturellement que j'ai montré mon intérêt pour la commission culture jeunesse et sport. Le début de cette mandature a été marqué par l'organisation des Jeux du Pacifique en Nouvelle Calédonie. Il m'a donc semblé primordial de pouvoir montrer, en parallèle à cette organisation, le rôle important des bénévoles ainsi que les retombées économiques conséquentes que génère la pratique sportive, qu'elle soit de loisir, compétitive ou à des fins éducatives. Ce sont deux points que j'ai eu à cœur de traiter avec mes collègues de la commission dont j'assure la présidence. Mon intérêt pour cette commission est grand car il me semble que les problèmes de la jeunesse doivent être traités de manière prioritaire tant notre population est jeune et les problèmes qui la touchent importants. »

Quelques mots sur les travaux :

Vœu relatif aux attentes de la jeunesse calédonienne.

Une étude réalisée à l'échelon national auprès des élus révèle que nombreux (36%) sont ceux qui estiment mal connaître les attentes des jeunes alors qu'ils en font une de leurs priorités dans les politiques publiques. Une large majorité (71%) se disent prêts à investir davantage dans la jeunesse, en particulier dans les petites communes et celles en difficulté. Les élus calédoniens n'échappent pas à ce constat.

En Nouvelle-Calédonie, des initiatives encore timides puisque non généralisées à l'ensemble des jeunes calédoniens ont été initiées. Respectivement en 2011 puis en 2012, le sénat coutumier a orchestré un rassemblement de la Jeunesse Kanak et une convention autour de la thématique « les problèmes de la Jeunesse Kanak » à Lifou.

C'est la raison pour laquelle, le conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie souhaite aujourd'hui élargir la thématique. Pour ce faire, il est nécessaire de rencontrer les différents acteurs interagissant dans ce domaine afin de comprendre les attentes des jeunes calédoniens permettant ainsi d'adapter et/ou de cibler les politiques mises en œuvre.

Commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie

Composition :

Président	Jean-Loup LECLERCQ
Vice-président	Pierre HENIN
Rapporteur	Martine LAGNEAU
Membres	Charles CALI Thierry CORNAILLE Dominique NACCI Didier POIDYALIWANE Soukarti SAGIT Jean SAUSSAY Jean-Louis VEYRET



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 22
Nombre d'avis rendus : 4
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 66
Nombre de visite : 1

Etudes réalisées :

- Saisine relative à la création d'une aide à la continuité territoriale,
- Saisine relative aux procédures d'urbanisme opérationnel en province Sud,
- Saisine relative aux règles générales du domaine public de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et de leurs groupements et établissements publics,
- Saisine relative aux conditions de gestions et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta,

- Autosaisine relative aux cycles de vie des appareils informatiques et électroniques.

Jean-Loup LECLERCQ



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Jean-Loup LECLERCQ est géomètre-expert. Ingénieur géomètre et urbaniste, il est gérant de plusieurs sociétés, dont le cabinet THEOME.

Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Nouméa, il est vice-président de l'ordre des géomètres-experts de la Nouvelle-Calédonie.

Il a auparavant été chef du service du domaine de la mairie de Nouméa et est à l'origine des premières cartographies numériques de la ville.

Au sein du CES, il représente les professions libérales de l'immobilier : notaires, architectes, géomètres-experts, promoteurs et bureaux d'études techniques.

Ses motivations/implications :

Aménagement, infrastructures, transports et cadre de vie : 4 thématiques bien différentes... Il n'est pas toujours facile de traiter de sujets aussi variés en profondeur, tout en gardant à l'esprit ce qui fait la spécificité du CES : un regard de la société civile, un recul sur des problématiques parfois très techniques, qui ont toujours des implications sur le quotidien des Calédoniens. C'est ce qui fait l'intérêt des travaux de la commission. Dans cette perspective, le conseil économique et social a beaucoup à apporter : il représente une plateforme d'écoute et de propositions, mais avant tout, une ressource de « bon sens ».

Quelques mots sur les travaux :

Avis n° 18/2012 relatif aux conditions de gestions et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta

Le projet de délibération présenté au CES fait suite à la loi du pays relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie (à compter de janvier 2013) des compétences de l'Etat en matière de police et de sécurité de la circulation aérienne et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie dont l'activité principale n'est pas le transport aérien international. Cette loi transfère entre autres, la police et la sécurité de la circulation aérienne intérieure, l'aviation générale, la réglementation des aérodromes (sauf Tontouta), la navigation aérienne intérieure.

Le but recherché par la délibération de transfert de gestion et d'exploitation à la CCI-NC de la plateforme de Nouméa-Magenta, est d'améliorer entre autres, le service rendu au public mais aussi de maîtriser le déficit structurel d'exploitation. Pour ce faire, l'exploitant aéroportuaire doit avoir une gestion adaptée, disposer d'équipes techniques (« expertises métiers ») dans plusieurs domaines.

La CCI-NC détient actuellement ces capacités puisqu'elle gère déjà la plateforme de la Tontouta et ce transfert permettrait de mutualiser les moyens déjà éprouvés et en conséquence, de diminuer une partie du déficit de gestion.

Vœu n°06/2012 relatif aux cycles de vie des appareils informatiques et électroniques.

Le baromètre numérique réalisé en 2011 par l'observatoire du numérique de Nouvelle-Calédonie a confirmé que la société calédonienne, dans son ensemble, s'ancrait dans l'ère du numérique. En exemple, un téléphone mobile sur cinq est un smart phone, 72% des ménages ont un ordinateur (fixe ou portable) et 78 % des ménages ont au moins un appareil multimédia (console de jeux, appareil photo numérique, lecteur de musique (MP3)...).

Toutefois, la durée de vie de ces technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est plus seulement liée à leur fonctionnement mais également au développement croissant de nouvelles créations. La conséquence directe de cette surconsommation est l'augmentation du volume de ces déchets informatiques et électroniques, notamment la récupération et le traitement des métaux lourds et minerais précieux qu'ils contiennent.

La commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie s'est autosaisie de cette problématique tant mondiale que locale, eu égard au défi environnemental que la Nouvelle-Calédonie doit relever ainsi que l'inscription d'une partie de son lagon au patrimoine mondial de l'Humanité.

Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation

Composition :

Président	Christophe COULSON
Vice-présidente	Anne-Marie HERVOUET
Rapporteur	Sylvain MEALLET
Membres	Franck APOK Janine DECAMP Jean-Pierre FLOTAT Jean-Pierre KABAR Gaston POIROI Micheline ROLLY Jean SAUSSAY Trévor UNDERWOOD



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 17
Nombre d'avis rendus : 3 (dont 1 binôme)
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 46
Nombre de visite : 0

Etudes réalisées :

- Saisine relative à la santé sécurité sur les chantiers de bâtiment et de génie civil,
- Saisine relative aux agents non titulaires des fonctions publiques,
- Saisine relative à la profession de sage femme (en binôme avec la commission de la santé et de la protection sociale).

- Autosaisine relative au statut des agents non titulaires en Nouvelle-Calédonie.

Christophe COULSON



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Il est président d'une organisation syndicale de salariés et d'agents publics depuis 2008, mais s'est investi dans le syndicalisme depuis 1994. Fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie depuis 1989 au sein de la DAVAR et plus précisément au laboratoire de Port Laguerre.

Ses motivations/implications :

- Très impliqué dans la démarche du dialogue social, essentielle à l'évolution économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie.
- Est motivé par le fait d'être au service des autres et de la société dans le but de toujours aller vers « un vivre meilleur ».
- « Je suis impliqué dans la vie associative depuis l'âge de 15 ans et notamment de nombreuses années au sein du comité « foire de Bourail » dont j'ai assumé la présidence en 1998. »

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°07/2012 relatif à la santé sécurité sur les chantiers de bâtiment et de génie civil.

A ce titre, la commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation s'est vue confiée le soin d'instruire ce dossier. Pris notamment en application de l'article Lp.261-12 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, ce texte vise à améliorer la prévention des risques sur les chantiers de bâtiment et de génie civil par l'organisation d'une coordination en matière de santé sécurité entre les différents participants au chantier. Pour ce faire, des dispositions relatives à son champ d'application ainsi que des définitions, l'édition de principes et les sanctions en découlant sont intégrés au projet.

Vœu n°01/2012 relatif au statut des agents non titulaires en Nouvelle-Calédonie.

Il existe en Nouvelle-Calédonie deux fonctions publiques avec des statuts différents ; un statut général de la fonction publique territoriale (arrêté n°1065 du 22 août 1953) et une délibération (n°486 du 10 août 1994) portant création du statut général des fonctionnaires des communes de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics. (Ces textes ont été modifiés par la délibération n°73/CP du 12 février 2009.)

Cette réglementation permet aux agents fonctionnaires de bénéficier d'une base légale juridique à partir de laquelle tous recours, concernant des problèmes en matière de fonction publique, peuvent être déposés devant l'instance compétente qu'est le tribunal administratif. Le droit du travail dans la fonction publique est complété par la convention collective des services publics (du 10 septembre 1959) applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du territoire. Ces fonctions publiques comptent environ 8000 fonctionnaires avec des statuts très différents mais aussi de nombreux agents (approximativement 8000) contractuels ou agents relevant de la convention collective, qui ne bénéficient pas de ce statut protecteur.

Commission des affaires coutumières

Composition :

Président	Gaston POIROI
Vice-président	Jérôme PAOUMUA
Rapporteur	Jean-Loup LECLERCQ
Membres	Alain GRABIAS Anne-Marie HERVOUET Ignace KAYS Elisabeth KAVIERENEVA Sylvain MEALLET Paulo SAUME Elia SIONE Henri WANDAYE



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 12
Nombre d'avis rendu : 1
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 17
Nombre de visite : 1

Etudes réalisées :

- Saisine relative à la création d'un fonds de garantie pour le développement des terres coutumières
- Autosaisine relative à la réussite dans la société kanak ; quels impacts ?



Le président en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Il est collaborateur au congrès de Nouvelle-Calédonie et conseiller municipal de la commune de Boulouparis.

Ses motivations/implications :

« *Travailler pour mon pays* » telle est sa devise.

Il souhaite également poursuivre la collaboration qui s'est initiée depuis plusieurs mois, avec le sénat coutumier. La commission se situe dans la complémentarité des sujets traités par cette institution.

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°10/2012 relatif à la création d'un fonds de garantie pour le développement des terres coutumières

Initié par l'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 et confirmé par l'article 201 de la Loi organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie du 19 mars 1999, le projet de délibération portant création d'un fonds de garantie pour le développement des terres coutumières vient entériner cette notion. Ce projet prévoit l'organisation et le fonctionnement de ce fonds ainsi que son financement.

Vœu n°05/2012 relatif à la notion de réussite dans la société kanak ; quels impacts ?

En Nouvelle-Calédonie la vie moderne et la vie traditionnelle, généralement rattachée aux kanak, coexistent. Ces derniers, dont l'intégration dans la société européenne est récente, doivent adapter leurs valeurs ancestrales qui définissent leur mode de vie à un système individualiste.

La commission des affaires coutumières, s'interrogeant sur ces différences, souhaite étudier les liens entre ces deux mondes, en particulier lorsque de plus en plus de kanak vivent en ville et sont soumis à une organisation qui ne leur est pas propre. Après avoir tenté d'esquisser au mieux la définition de la réussite dans la société kanak et les facteurs d'échecs et de succès, elle analysera les conséquences de l'évolution des règles traditionnelles par rapport à la société moderne. De manière générale, la commission souhaite apporter des pistes de réflexion qui amélioreraient les relations entre ces deux sociétés afin de permettre une intégration des kanak qui soit plus respectueuse des traditions.

Commission des mines, de la métallurgie et des énergies

Composition :

Présidente	Janine DECAMP
Vice-président	Pierre ALLA
Rapporteur	Jean SAUSSAY
Membres	Jean-Claude BRESIL Thierry CORNAILLE Pierre HENIN Monique JANDOT Jean-Loup LECLERCQ Dominique NACCI Jean-Louis VEYRET



Données chiffrées :

Nombre de réunions : 16
Nombre d'avis rendus : 3
Nombre de vœu rendu : 0
Nombre de personnes auditionnées : 36
Visites : 0

Etudes réalisées :

- saisine relative à la réforme du système électrique,
- saisine relative à l'exploitation des carrières en province des Iles Loyauté,
- saisine relative au fonds de péréquation de l'essence et du gazole.

Sujet en cours au 31 décembre :

- autosaisine relative à la politique d'exportation pour le nickel calédonien.



La présidente en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Présidente du syndicat des industries de la mine, membre du comité stratégique industriel, préparant pour les décennies l'avenir minier (dont la fiscalité). Elle est également membre de divers organismes et conseils d'administration (ex : centre national de recherches technologiques) en rapport avec l'activité minière.

Ses motivations/implications

« Dans un pays à la croisée des chemins, face à son avenir, nous devons tous partager l'effort commun. »

Le CES représente la société civile qui réfléchit et apporte une vision pertinente pour notre pays dans le but d'éclairer nos dirigeants. »

Quelques mots sur les travaux :

Avis n°01/2012 relatif à la réforme du système électrique.

Face à l'obsolescence du cadre réglementaire relatif au système électrique de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, par un projet de délibération, souhaite réformer l'intégralité de son dispositif (production, transport et distribution). En effet, il a pour objectif de doter la Nouvelle-Calédonie d'un cadre réglementaire adapté à ses enjeux énergétiques en misant notamment sur le développement des énergies renouvelables ainsi qu'une plus grande lisibilité du système tarifaire de l'électricité.

Avis n°08/2012 relatif à l'exploitation des carrières en province des Iles Loyauté.

Le développement économique en province des Iles Loyauté se caractérise entre autre par le prélèvement de matériaux coralliens. Cependant la collectivité n'a adopté aucune réglementation, à ce jour, permettant la mise en place de mesures de gestion adéquates en vue d'exploitation durable de cette ressource.

Dans ce contexte, la province propose la mise en place d'une nouvelle réglementation adaptée à l'extraction de ce type de matériaux, abordant notamment les conditions d'ouverture des carrières, leur exploitation et l'obligation de remise en état des sites.

Commission du développement touristique

Composition :

Présidente	Anne-Marie HERVOUET
Vice-présidente	Martine LAGNEAU
Rapporteur	Jean-Claude BRESIL
Membres	Franck APOK Charles CALI Jacques DOLBEAU Pierre HENIN Gaston POIROI Soukarti SAGIT Paulo SAUME

Données chiffrées :

Nombre de réunions : 11
Nombre d'avis rendu : 0
Nombre de vœu rendu : 1
Nombre de personnes auditionnées : 21
Nombre de visite : 0



Etude réalisée :

- Autosaisine relative au tourisme nautique haut de gamme en Nouvelle-Calédonie.

Anne-Marie HERVOUET



La présidente en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Fonctionnaire, chargée d'actions culturelles à la direction de la culture de la province Sud. Conseillère Municipale à la Mairie de La Foa.
Présidente de l'association Marguerite, association culturelle historique qui gère le site de Téremba.

Ses motivations/implications :

« L'intérêt que je porte à la commission du développement touristique est bien sûr en rapport avec mes activités puisqu'à Téremba nous recevons 5000 touristes par an. Mais c'est surtout un intérêt d'ordre général, notre commission est une force de proposition il est donc intéressant que la société civile que nous représentons puisse s'exprimer voire trouver des idées novatrices à présenter à nos décideurs. Nous l'avons déjà fait avec le tourisme évènementiel, nous avons encore d'autres messages à faire passer durant cette mandature. »

Quelques mots sur les travaux :

Vœu n°02/2012 relatif au tourisme nautique haut de gamme.

Le tourisme nautique haut de gamme est un secteur novateur en pleine expansion auquel de plus en plus de pays s'intéressent et misent car les retombées économiques sont conséquentes. En effet, la flotte mondiale de super yachts se compose de 9 000 unités et les prévisions pour 2012 s'élèvent à 10 000 unités. En Nouvelle-Calédonie, une arrivée massive de yachts a été constatée depuis 2 à 3 ans. Ce domaine touristique constitue un enjeu important d'autant plus que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont très dynamiques dans ce secteur au travers de l'organisation de diverses activités (organisation de courses nautiques par exemple) dont la Nouvelle-Calédonie pourrait profiter. Ainsi, les objectifs poursuivis dans la réalisation de cette étude sont principalement de démontrer le potentiel de développement du tourisme nautique haut de gamme et de faire valoir l'intérêt économique de son développement et de sa promotion en Nouvelle-Calédonie.

Commission de la femme

Composition :

Présidente	Martine LAGNEAU
Vice-présidente	Jeannette WALEWENE
Rapporteur	Janine DECAMP
Membres	Anne-Marie HERVOUET Monique JANDOT Elisabeth KAVIERENEVA Jocelyne KONYI Jean-Loup LECLERCQ Gaston POIROI Micheline ROLLY

Données chiffrées :

Nombre de réunions : 10
Nombre d'avis rendu : 0
Nombre de vœu rendu : 0 (1 rapport d'étape)
Nombre de personnes auditionnées : 8
Nombre de visite : 0



Etude réalisée :

- Rapport d'étape sur l'exercice du pouvoir décisionnel des femmes, des points de vue politique, institutionnel et administratif.



La présidente en quelques mots :

Dans sa vie professionnelle :

Après avoir vendu son entreprise, Martine LAGNEAU s'implique dans la vie associative économique calédonienne. Co-présidente de la fédération des industries, elle est élue au sein de la CCI et est membre dans diverses commissions paritaires (CAFAT, conseil du dialogue social...)

Ses motivations/implications :

Lors de son parcours professionnel totalement consacré à l'industrie, Martine LAGNEAU a été témoin des disparités de comportements lorsque l'on est une femme exerçant des responsabilités. En tant que calédonienne, il est devenu évident que Martine consacrerait du temps à l'émergence économique du rôle de la femme dans notre pays.

Quelques mots sur les travaux :

1er rapport d'étape sur l'exercice du pouvoir décisionnel des femmes, des points de vue politique, institutionnel et administratif.

Lieu commun ou chimère pour certains, la place des femmes dans nos sociétés modernes est toujours un sujet de débat entretenu. Bien que de part la loi, elles aient acquis les mêmes droits que les hommes, et donc théoriquement accès aux mêmes fonctions et positions, des inégalités persistent.

Depuis diverses réformes qui ne représentent même pas deux générations et dans un monde de plus en plus compétitif, quelle est la place de la femme dans notre jeune société calédonienne et la part de gouvernance dont elle dispose ?

Aucune étude n'a à ce jour présenté la Femme dans ce contexte et il est apparu intéressant de réfléchir sur cette dynamique afin d'établir un focus sur notre société vue par les femmes.

C'est pourquoi la commission de la femme nouvellement créée au sein de l'institution pose les bases de cette nouvelle réflexion et propose d'aborder cette thématique par l'étude relative à l'exercice du pouvoir décisionnel, constituant le 1er rapport d'étape de cette auto-saisine en trois volets.



Tableau récapitulatif des réunions de commission

NOMBRE DE REUNIONS DU CES NC

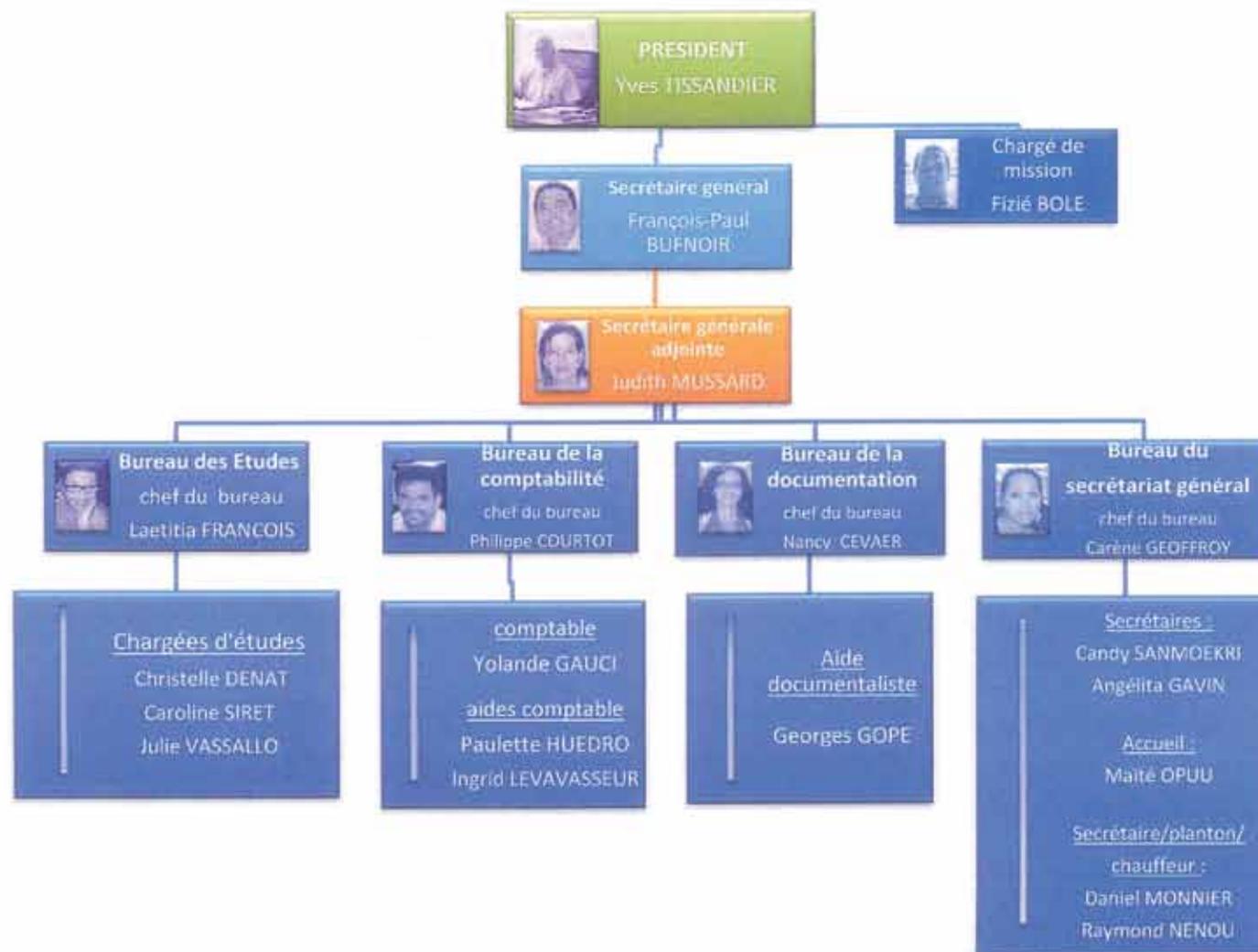
REUNIONS	Nombre de réunions
Séances plénières	22
Séances plénières décentralisées (Ouvéa, Koumac et Poum)	3
Bureaux	23
Bureaux élargis aux présidents de commissions	3
Bureaux élargis aux présidents et vice-présidents de commissions	1
Commission du développement économique, de la fiscalité et du budget	30
Commission des affaires coutumières	12
Commission de la santé et de la protection sociale	43
Commission de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche	23
Commission de la culture, de la jeunesse et des sports	4
Commission de l'aménagement, des infrastructures, des transports et du cadre de vie	22
Commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation	17
Commission des mines, de la métallurgie et des énergies	16
Commission du développement touristique	11
Commission de la femme	10
TOTAL	240

Le secrétariat général



Madame Judith MUSSARD, Secrétaire générale adjointe
et Monsieur François-Paul BUFNOIR, Secrétaire général.

ORGANIGRAMME DU CES



Le bureau des études

Composition :

Responsable Laetitia FRANCOIS

Christelle DENAT

Caroline SIRET

Julie VASSALLO



Le bureau en quelques mots :

Cœur de métier de l'institution, le bureau des études est au centre du dispositif du service administratif en concourant :

- à la réalisation des travaux par l'organisation et la préparation des réunions, des recherches inhérentes aux sujets traités, à l'établissement des procès verbaux, des avis et des vœux...
- au développement des relations avec les conseillers ainsi qu'avec les autres organismes.

En son sein, le bureau des études est composé de 4 jeunes femmes qui assurent les fonctions de chargées d'études avec une prédominance juridique.



Focus : formation dans les CESER :

Fin 2012, en tant que responsable de cette cellule, j'ai eu l'opportunité de suivre un stage en immersion au CESER de Bourgogne. Cet échange fructueux et enrichissant, tant humainement que professionnellement démontre l'intérêt pour notre institution de privilégier ces formations. En effet, elles permettent :

- d'assoir nos procédures administratives,
- d'améliorer nos techniques de rédactions,
- de conforter les liens entre institutions.



C'est pourquoi, il sera offert, la possibilité au reste de l'équipe d'effectuer la même mission. Ainsi, Melle DENAT sera accueillie en 2013 au CESER de la région PACA.



Les activités du bureau :

- Le suivi des dossiers : saisines et autosaisines,
- La préparation du calendrier de travail pour chaque étude en partenariat avec le président de la commission,
- La gestion des invitations avec le secrétariat des commissions (rechercher les personnes à auditionner et les contacter),
- L'organisation des réunions (d'auditions, de travail, de synthèse, d'examen & d'approbation, des bureaux et des séances plénières) des commissions (préparation des dossiers, mise en ligne des documents sur la plateforme collaborative, envoi de courriels...),
- La recherche documentaire en association étroite avec notre documentation (établissement des fonds de dossiers, recherches juridiques et autres...),
- La rédaction des PV, comptes-rendus, avis et vœux de l'institution (en privilégiant une collaboration avec le bureau de la commission en charge du dossier),
- Le travail relationnel avec les membres.



Le bureau en quelques chiffres :

Le bureau des études a traité :

- 23 saisines émanant du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du président du congrès et du président de la province Sud,
- 7 autosaisines,

Le bureau des études a :

- organisé 240 réunions (hors bureaux restreints),
- établi 240 PV (hors bureaux restreints) & compte-rendus,

Soit une moyenne de 60 PV par chargée d'études.

Le bureau de la comptabilité.

Composition :

Responsable Philippe COURTOT

Yolande GAUCI

Paulette HUEDRO

Ingrid LEVAVASSEUR (CDD)



Le bureau en quelques mots :

Le bureau de la comptabilité a comme mission principale, la gestion financière de l'institution.

Cette mission consiste dans un premier temps, à la préparation budgétaire soumise au vote du congrès de la Nouvelle-Calédonie, puis dans un second temps, à son exécution, articulé en trois parties :

- le traitement des factures jusqu'au pré-
mandatement,
- la transmission à la DBAF (direction des affaires budgétaires et financières de la Nouvelle-Calédonie) pour contrôle et mandatement,
- l'envoi au trésorier payeur pour paiement.

Le bureau a également en charge la gestion des matériels, consommables et stocks faisant l'objet de marchés passés par la Nouvelle-Calédonie avec divers fournisseurs.



Les activités du bureau :



Le bureau en quelques chiffres :

- La préparation du projet de budget au mois de juillet/août N-1 et vote en assemblée plénière,
- Tenue des tableaux d'indicateurs (présences, diverses réunions),
- L'exécution budgétaire :
 - paiement des factures relatives au fonctionnement de l'institution,
 - indemnités et frais de déplacements des conseillers à l'occasion des réunions et missions en et hors de Nouvelle-Calédonie,
 - indemnités de vacation.
- Organisation des déplacements :
 - réunions décentralisées de l'assemblée ou des commissions,
 - préparation des missions à l'extérieur,
 - organisation des rencontres institutionnelles.

Le bureau de la comptabilité a traité :

240 réunions (assemblées plénières, bureaux et commissions), induisant l'établissement de **539** états de sommes dues, **135** récapitulatifs pour les déplacements des conseillers.

548 factures saisies sur SURFI (programme de gestion comptable) jusqu'au stade du pré-mandatement puis transmises à la DBAF pour contrôle et mandatement.

2259 vacations de conseillers ont été comptabilisées et traitées pour paiement de leurs indemnités par la solde.

11 000 copies (environ) de justificatifs transmises pour l'ensemble des factures saisies sur SURFI.

Le bureau de la présidence et du secrétariat général

Composition :

Responsable Carène GEOFFROY

Secrétariat des commissions
Angélita GAVIN
Candy SANMOEKRI

Accueil/Planton/Chauffeurs
Maité OPUU
Daniel MONNIER
Raymond NENOU



Le bureau en quelques mots :

Le bureau du secrétariat général a pour mission la gestion de l'accueil, du standard, du secrétariat de toute l'institution et de la transmission des plis.

Il est composé de deux secrétariats, le premier chargé de la présidence et du secrétariat général et le second de la gestion des réunions internes.



Les activités du bureau :

- l'accueil et le standard,
- la transmission du courrier du CES,
- Le secrétariat du secrétariat général a en charge notamment :

- l'assistance du secrétaire général et de son adjointe,
- la gestion des ressources humaines,
- l'organisation des rencontres institutionnelles,
- l'organisation des missions des conseillers en dehors de la Nouvelle-Calédonie,
- la rédaction des PV du bureau restreint,
- le suivi du planning des réunions,
- la préparation des dossiers de presse.

- Le secrétariat des commissions a en charge :

- la gestion du planning des réunions internes,
- la gestion des convocations des conseillers et des invitations des divers intervenants,
- l'organisation des déplacements des conseillers dans l'Intérieur et les Iles Loyauté,
- la préparation des dossiers des diverses réunions,
- etc...



Le bureau en quelques chiffres :

Le bureau a géré en 2012 :

- 240 réunions internes (commissions, bureaux et séances-plénières),
- Plus de 140 représentations de l'institution dans les organismes extérieurs par les conseillers,
- 3 déplacements dans l'Intérieur et dans les Iles Loyauté,
- 7 déplacements hors de la Nouvelle-Calédonie (réunions de l'ACESERF en métropole)

Le secrétariat du président gère :

- la tenue de son agenda,
- la rédaction des courriers,
- les rencontres institutionnelles,
- l'accueil des invités,
- la préparation des dossiers pour les rendez-vous extérieurs,

Le bureau de la documentation

Composition :

Responsable Nancy CEVAER

Georges GOPE



Le bureau en quelques mots :

Durant cette année 2012, la documentation a vu ses demandes de recherches spécifiques considérablement augmenter. Cela est signe que le bureau s'est installé confortablement dans sa mission première ou qui est : l'apport d'information.

Le travail quotidien, bien que parfois fastidieux, de saisi et d'indexation est essentiel pour répondre à ces demandes. Et c'est avec satisfaction lors de requêtes sur un sujet précis que l'on constate l'utilité du temps passé à cette tâche. A ce jour, la documentation vous propose près de 5053 documents. Ce sont donc près de 1600 documents qui ont été traités durant cette année pour un fonds de référence à jour dans ses entrées.





Les activités du bureau :

- Traitement, conservation et communication de l'information : il s'agit du traitement de tous les documents (rapports, périodiques, livres ou autres publications institutionnelles...) reçus par le CES. Cela se matérialise par la création de notices bibliographiques consultables sur le catalogue en ligne, l'archivage des documents ainsi que leur communication par le biais de copie ou de prêt,
- recherches suite à des demandes spécifiques, faisant l'objet de dossiers documentaires ou sélections bibliographiques,
- suivi documentaire des sujets en cours dans la documentation traité au quotidien,
- réalisation du dossier de presse du CES,
- panorama de presse sur l'actualité en relais avec le secrétariat de la présidence (sur demande du président),
- enregistrement, archivages et rédaction de PVS sur demande, des séances plénières,
- archivages des photos du CES,
- archivages des dossiers du bureau des études.
- gestion et paramétrage du logiciel de bibliothèque.

Rappel : lien vers le catalogue en ligne (OPAC)
http://http://pmb-ces.gouv.nc/opac_css/index.php?

- Collaboration à la mise à jour du site internet du CES (par la responsable de la documentation),
- relais courrier en l'absence des plantons (par l'aide documentaliste).

Le bureau en quelques chiffres :

- **5053** ouvrages répertoriés dans le catalogue en ligne depuis sa création.
- **87** demandes de recherches spécifiques.
- **197** documents prêtés.
- **54** usagers potentiels de la documentation.

Les nouveautés :

- L'espace numérique, qui répertorie avec un accès thématique des sites internet et de la documentation numérique, compte à ce jour 262 documents et sites.
- La collection complète du fonds « Avis et rapports » du CESE national a été intégré à la base PMB.
- La base PMB s'est augmentée en 2012 de 1600 documents supplémentaires (tous supports confondus).

Les stagiaires



M Benoît LEFORT



Mlle Laure VUDUC



Mlle Louise BOEUF

Fidèle à sa vocation d'aide aux jeunes calédoniens, le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie a accueilli trois stagiaires à la recherche d'un emploi ou d'une expérience professionnelle :

- mesdemoiselles :

- Laure VUDUC,
- Louise BOEUF,

- monsieur :

- Benoît LEFORT,

ont effectué un stage durant la fin de l'année 2012 aux bureaux : des études, de la comptabilité et de la documentation.

Index des travaux 2012

LES AVIS

- Avis n°01/2012 en date du 04/01/2012 relatif au système électrique de la Nouvelle-Calédonie.
- Avis n°02/2012 en date du 04/01/2012 relatif à la création d'une aide à la continuité territoriale.
- Avis n°03/2012 en date du 03/02/2012 concernant les procédures d'urbanisme opérationnel en province Sud.
- Avis n°04/2012 en date du 24/02/2012 relatif à la modification du complément retraite de solidarité et de l'aide sociale aux personnes âgées.
- Avis n°05/2012 en date du 24/02/2012 relatif à l'extension aux entreprises hôtelières situées sur les îles et îlots de la commune de Nouméa, de l'abattement de cotisation sociale dont bénéficient les salariés des entreprises hôtelières situées hors de la commune de Nouméa.
- Avis n°06/2012 en date du 24/02/2012 relatif à l'avant-projet de loi du pays portant modification du complément retraite de solidarité.
- Avis n°07/2012 en date du 07/03/2012 relatif au projet de délibération concernant la santé sur les chantiers de bâtiment et de génie civil.
- Avis n°08/2012 en date du 08/06/2012 relatif à l'exploitation des carrières en province des Iles Loyauté.
- Avis n°09/2012 en date du 15/06/2012 relatif aux règles générales du domaine public de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, de leurs groupements et de leurs établissements publics.
- Avis n°10/2012 en date du 15/06/2012 relatif au projet de délibération portant modification de l'article 6 de la délibération n°71/CP du 21 octobre 2011 portant création d'un fonds de garantie pour le développement des terres coutumières.
- Avis n°11/2012 en date du 22/06/2012 relatif au projet de délibération portant réglementation des établissements organisant la consommation de kava (nakamals).
- Avis n°12/2012 en date du 06/07/2012 relatif à la saisine concernant le projet de délibération sur la réglementation économique.
- Avis n°13/2012 en date du 06/07/2012 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
- Avis n°14/2012 en date du 13/07/2012 relatif aux conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise sur le marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole.
- Avis n°15/2012 en date du 27/07/2012 relatif au projet de déli-

bération portant modification de la délibération n°113/CP du 18 octobre 1996 sur les teneurs maximales de pesticides admissibles sur ou dans certains produits d'origine végétale.

- Avis n°16/2012 en date du 21/11/2012 portant sur l'avant projet de loi du pays relatif aux agents non titulaires des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

- Avis n°17/2012 en date du 27/11/2012 relatif à la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public Handicap et Dépendance.

- Avis n°18/2012 en date du 27/11/2012 relatif à l'exercice de la profession de sage femme.

- Avis n°19/2012 en date du 13/12/2012 relatif aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta.

- Avis n°20/2012 en date du 14/12/2012 relatif à diverses mesures d'ordre social.

- Avis n°21/2012 en date du 27/12/2012 relatif au statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie.

- Avis n°22/2012 en date du 27/12/2012 relatif au fonds de péréquation de l'essence et du gazole.

- Avis n°23/2012 en date du 27/12/2012 relatif à la création d'un fonds de développement des courses hipiques et de la filière équine.

LES VŒUX

- Vœu n°01/2012 en date du 10/02/2012 relatif au statut des agents non titulaires en Nouvelle-Calédonie.

- Vœu n°02/2012 en date du 25/07/2012 relatif au tourisme nautique haut de gamme en Nouvelle-Calédonie.

- Vœu n°03/2012 en date du 31/08/2012 relatif à la productivité des entreprises calédoniennes.

- Vœu n°04/2012 en date du 07/09/2012 relatif à la valorisation des produits de l'élevage calédonien à l'exportation.

- Vœu n°05/2012 en date du 07/12/2012 intitulé la notion de réussite dans la société kanak : quels impacts ?

- Vœu n°06/2012 en date du 14/12/2012 relatif aux cycles de vie des appareils informatiques et électroniques.

- Vœu n°07/2012 en date du 21/12/2012 relatif aux enjeux pour la société calédonienne du surpoids et de l'obésité.

Ces travaux sont consultables sur le site de l'institution :

www.ces.nc

Textes réglementaires relatifs à la composition et au fonctionnement du CES

Loi :

- loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie (article 153 à 156).

Délibérations :

- délibération n°03/CP modifiée du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,
- délibération n°14-2010/APS du 25 mars 2010 fixant la liste des organisations appelées à désigner des représentants au conseil économique et social,
- délibération n°2010-10/APN du 19 février 2010 portant désignation des groupements professionnels, syndicats, organismes et associations appelés à désigner des représentants au conseil économique et social,
- délibération n°2010-37/API du 30 mars 2010 relative à la représentation de la province des Iles Loyauté dans divers organismes et commissions,

Règlement intérieur du CES :

- délibération n°04.CES/2010 du 28 mai 2010 portant règlement intérieur du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de désignations des membres :

- arrêté n°2010-4257/GNC du 19 octobre 2010 modifiant l'arrêté n°2010-1873/GNC du 11 mai 2010 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie et constatant la composition nominative dudit conseil,
- arrêté n°2010-3340/GNC-Pr du 17 mai 2010 modifiant l'arrêté n°2010-3278/GNC-Pr du 11 mai 2010 constatant la désignation des membres du conseil économique et social représentant les organismes désignés par les assemblées de provinces,
- arrêté n°2010-3278/GNC du 11 mai 2010 constatant la désignation des membres du conseil économique et social représentant les organismes désignés par les assemblées de provinces,
- arrêté n°2010-1873/GNC du 11 mai 2010 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie et constatant la composition nominative dudit conseil,
- lettre n°2290-411-09/2010/PR/ps/mv du 07 septembre 2010 désignant deux sénateurs coutumiers au sein du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie.



*Conseil économique et social, 30 route Baie des Dames, DUCOS. Tél : 27-85-17, Fax : 27-85-09, Courriel : ces@gouv.nc, site : www.ces.nc.
Responsable de la publication : Yves TISSANDIER, Rédaction et maquette : Judith MUSSARD ; photos : CES, Pierre-Alain PANTZ.*